



Conseil économique et social

Distr. générale
13 décembre 2006
Français
Original : anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2007

16-19 et 22 janvier 2007

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Budget d'appui révisé de l'exercice biennal 2006-2007 visant la préparation des opérations et la poursuite des activités en cas de crise durable telle qu'une pandémie de grippe humaine

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport de la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur le budget d'appui révisé de l'exercice biennal 2006-2007 visant la préparation des opérations et la poursuite des activités en cas de crise durable telle qu'une pandémie de grippe humaine (E/ICEF/2007/AB/L.1). Dans le cadre de cet examen, il a rencontré les représentants de la Directrice générale qui lui ont communiqué des renseignements et des précisions supplémentaires.

2. Le Comité note que le secrétariat de l'UNICEF demande au Conseil d'administration d'approuver des crédits supplémentaires d'un montant de 9,6 millions de dollars qui permettront au Fonds : a) d'avancer dans le choix et l'équipement d'un centre de données de secours à implanter hors de New York; b) de se procurer les matériels, les logiciels et le matériel de communication nécessaires pour que le personnel préserve les fonctions critiques depuis l'extérieur des bureaux; et c) de parachever les préparatifs indispensables à la mise en œuvre complète du plan de gestion des crises (voir aussi l'annexe). Le projet de budget révisé à l'examen donne suite aux directives du Secrétaire général pour la planification des interventions en réaction aux épidémies; il fait le point sur des questions connexes, notamment celles de la coordination avec les autres organismes des Nations Unies. Il indique enfin que le solde des dépenses renouvelables incluses

* E/ICEF/2007/1.



dans la première demande présentée au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2006 (E/ICEF/2006/AB/L.9 et Corr.1) sera incorporé aux prévisions de dépenses de l'exercice biennal 2008-2009.

3. Dans sa décision 2006/17 (E/ICEF/2006/5/Rev.1), le Conseil d'administration a accordé la priorité aux aspects du plan d'urgence ayant trait à la santé et à la sécurité du personnel et décidé d'affecter un montant de 1 million de dollars, sur les 13,4 millions proposés, aux médicaments et autres fournitures de première nécessité dont les membres du personnel et leurs familles auraient besoin en cas de pandémie de grippe. Il est convenu de remettre à plus tard sa décision sur le montant nécessaire pour assurer la poursuite des activités et a prié le secrétariat de lui soumettre de nouveau, par l'entremise du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à sa première session ordinaire de 2007, le reste de son budget pour la gestion des crises et la poursuite des activités, y compris en cas d'épidémie de grippe ou d'autre catastrophe, et de s'assurer qu'aucun effort ne serait épargné pour coordonner les mesures prises avec les autres organismes des Nations Unies et mettre en commun les ressources. Le reste du budget proposé, soit 12,4 millions de dollars, a été réduit à 9,6 millions de dollars pour l'exercice biennal en cours. Le Comité consultatif a été informé que la différence, soit 2,8 millions de dollars, correspond aux dépenses renouvelables prévues pour les moyens informatiques de secours ainsi que pour le renforcement des capacités de gestion des crises à long terme, qui seront prises en compte dans le budget de l'exercice biennal 2008-2009.

4. Le Comité consultatif note qu'au paragraphe 6 du rapport, il est indiqué qu'un montant d'environ 6,5 millions de dollars serait nécessaire pour permettre à l'UNICEF de se doter d'un centre de données de secours situé hors de New York, et donc d'une capacité de redondance intégrale. À l'heure actuelle, il existe un centre de secours à la Maison de l'UNICEF; en cas de déménagement vers un nouveau site, seul l'équipement nécessaire pour fournir un soutien direct aux divisions restées sur place y serait maintenu. Le Comité consultatif a demandé et obtenu une présentation détaillée du montant de 6,5 millions de dollars proposé à la rubrique budgétaire « Communications – autres investissements », qui est résumée dans le tableau ci-dessous.

Tableau

Communications – autres investissements

(En dollars des États-Unis)

I

Déménagement du centre de données de la Maison de l'UNICEF sur un autre site (dépenses non renouvelables)

244 000	Experts (consultants et personnel d'appui); frais de voyage et de formation inclus
612 000	Circuits de réseau longue portée
405 000	Hébergement du matériel
65 000	Accessoires pour le centre de données

1 326 000 Total partiel I

II**Mise en place de deux centres de services à distance (dépenses non renouvelables)**

50 000	Un serveur vocal
73 000	Six serveurs pour le système administratif et financier du bureau extérieur
65 000	Six serveurs de messagerie (courrier électronique)
200 000	Quatre grappes de serveurs en accès à distance (pour 150 usagers)
150 000	Réseau local pour un centre de services à distance
1 971 000	Estimation des frais de personnel (46 000 heures à 42,86 dollars/heure)
28 000	Divers (frais supplémentaires de télécommunications, licences d'exploitation des logiciels)
(2 537 000)	(Coût total d'un centre de services à distance)

5 074 000 Total partiel II, coût de deux centres de services à distance**III****Dépenses minimales d'entretien et de télécommunications (dépenses renouvelables)**

100 000

100 000 Total partiel III**6 500 000 Total général**

5. En ce qui concerne ces prévisions de dépenses, le Comité consultatif souligne que le montant de 6,5 millions de dollars dont le détail est donné ci-dessus n'inclut pas certaines dépenses comme les frais de location et/ou d'entretien des locaux, les frais d'aménagement de ces locaux (installation de systèmes de refroidissement pour contrôler la température et de groupes électrogènes de secours, par exemple) ou les mesures de sécurité à prendre. Il a été informé qu'il serait tenu compte de certains de ces facteurs dans le choix d'un site approprié.

6. Le Comité consultatif est satisfait de la manière dont sont réparties les dépenses prévues pour les principales activités techniques (matériel, main-d'œuvre et consultants) liées au déménagement du centre de secours de la Maison de l'UNICEF vers un site extérieur. Il note toutefois qu'il est indiqué au paragraphe 7 du rapport que les différentes options envisageables en ce qui concerne le site du centre de données sont encore à l'étude. En réponse à une question qu'il a posée sur ce sujet, il a été informé que l'UNICEF collaborait étroitement au niveau opérationnel avec ses partenaires des Nations Unies, en particulier le Département des opérations de maintien de la paix et la Division des services d'appui en matière informatique, pour identifier les différentes options possibles pour son centre de données extérieur, et que le Département des opérations de maintien de la paix mettait au point des propositions chiffrées. Il a également été informé qu'une fois tous les éléments en place et le budget approuvé par le Conseil d'administration, un délai d'au moins 12 à 18 mois serait nécessaire pour que le centre de données de secours soit pleinement opérationnel. Les différentes options géographiques, énumérées au paragraphe 7 du rapport, sont les suivantes : Brindisi (Italie), Valence (Espagne), Genève (Suisse), Montréal (Canada) et l'Arizona et le Colorado (États-Unis). Le Comité consultatif a été informé que la possibilité d'une implantation commune avec d'autres partenaires des Nations Unies était envisagée et que les caractéristiques du site de Brindisi, avec Valence pour site de repli, étaient étudiées

de près. Une fois le site choisi, il serait possible d'obtenir une estimation plus précise des dépenses. Le Comité consultatif note qu'une étude comparée des coûts sera fournie au Conseil d'administration.

7. Le Comité consultatif rappelle le paragraphe 5 de son rapport précédent (E/ICEF/2006/AB/L.10), dans lequel il faisait référence au fait que le plan révisé de gestion des crises de l'UNICEF devait permettre d'assurer la continuité des activités dans six villes sièges. Bien que cet aspect du plan soit passé sous silence dans le rapport de la Directrice exécutive, le Comité consultatif a reçu l'assurance qu'il en faisait toujours partie intégrante.

8. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'UNICEF a établi son projet de budget en se fixant pour objectif un délai de reprise de 48 à 72 heures. Le point de reprise (données en temps réel) dépendrait largement du système concerné. Ainsi, pour le courrier électronique, le point de reprise serait de 30 minutes au maximum, tandis que pour des systèmes critiques, comme SAP et les interfaces, il serait de quatre à huit heures. L'UNICEF a par ailleurs fait savoir que le coût des solutions envisagées augmentait d'une manière inversement proportionnelle au temps de reprise.

9. Le Comité consultatif est conscient qu'on en n'est qu'à la phase de la planification en ce qui concerne l'identification des sites. Toutefois, étant donné qu'il importe au plus haut point de disposer de centres de données sécurisés hors de New York, il compte que ce processus soit achevé dans les meilleurs délais et en tout cas bien avant la fin de l'exercice biennal 2006-2007. Compte tenu des circonstances et de l'importance de la question, il recommande l'approbation d'un montant pouvant aller jusqu'à 9,6 millions de dollars, à condition que le Conseil d'administration puisse constater que de nouveaux progrès ont été accomplis dans la coordination des activités et la mise en commun des ressources des organismes des Nations Unies, et notamment avec l'identification d'un site adapté pour le centre de données et la réalisation subséquente d'une analyse des coûts qui n'ont pas encore été calculés.

Annexe

Budget d'appui révisé de l'exercice biennal 2006-2007 visant la préparation des opérations et la poursuite des activités en cas de crise durable telle qu'une pandémie de grippe humaine

	<i>Montant de départ UNICEF</i>	<i>Deuxième année</i>	<i>Montant révisé UNICEF</i>	<i>Observations</i>	
	<i>(dollars É.-U.)</i>		<i>(millions de dollars É.-U.)</i>		
Poursuite des activités					
Travail à partir de la Maison de l'UNICEF et du bureau de Copenhague	497 530	0	0,5	Produits alimentaires, produits sanitaires, matériel de radio et de bureau, mobilier, groupe électrogène, etc.	
Télétravail					
<i>Communications – Équipement</i>	597 766	20 400	0,6	38 téléphones satellitaires, 105 ordinateurs portables, 11 serveurs et autre matériel connexe	
<i>Communications – Logiciels</i>	222 048	35 550	0,2	Logiciels, licences, remplacement sécurité du protocole Internet	
<i>Communications – Fournitures et dépenses de fonctionnement</i>	268 320	0	0,3	Coûts des téléphones satellite BGAN et autres coûts de transmission pour les téléphones cellulaires et INMARSAT	
<i>Communications – Autres investissements</i>	8 603 002	2 098 942	6,5	i) Déménagement du Centre de données 633 sur un site extérieur (dépenses non renouvelables)	<i>Milliers de dollars É.-U.</i>
				Experts (consultants et personnel d'appui), frais de voyage et de formation inclus	244
				Circuits de réseau longue portée (SITA, Telenor, Internet et lignes de rechange)	612
				Locaux pour le matériel (environ 45 casiers de 2 sur 3,5 pieds de dimension)	405
				Accessoires pour le centre de données (interrupteurs, supports de données)	65
				Total partiel	1 326

<i>Montant de départ UNICEF</i>	<i>Deuxième année</i>	<i>Montant révisé UNICEF</i>	<i>Observations</i>
<i>(dollars É.-U.)</i>		<i>(millions de dollars É.-U.)</i>	
			ii) Mise en place de deux centres de services à distance (dépenses non renouvelables)
			1 serveur vocal pour les services vocaux numériques
		50	
			6 serveurs ProMS en appui au système administratif et financier des bureaux extérieurs
		73	
			6 serveurs de messagerie instantanée pour les courriers électroniques et la messagerie instantanée
		65	
			4 grappes de serveurs en accès à distance capables de servir 150 usagers simultanément
		200	
			Réseau local pour un centre de services à distance, pour relier les serveurs aux circuits de réseau longue portée
		150	
			Main-d'œuvre nécessaire à la création des centres – 46 000 heures à 42,86 dollars de l'heure
		1 971	
			Divers (frais supplémentaires de télécommunications, licences d'exploitation des logiciels)
		28	
			Coût du premier centre
		2 537	
			Coût du second centre
		2 537	
			Total partiel
		5 074	
			iii) Dépenses minimales d'entretien et de télécommunications (dépenses renouvelables)
		100	
10 188 666	2 154 892	8,0	Total
			6 500

	<i>Montant de départ UNICEF</i>	<i>Deuxième année</i>	<i>Montant révisé UNICEF</i>	
	<i>(dollars É.-U.)</i>		<i>(millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Observations</i>
Activités préparatoires				
Capacités – long terme	1 858 616	625 856	1,2	Créer un service chargé de la préparation des opérations et de la poursuite des activités au sein du Bureau des programmes d'urgence, avec un budget prévoyant un poste P-5, un poste P-4 et un poste d'agent des services généraux (G-5), des exercices de simulation et des dépenses de fonctionnement, y compris pour l'organisation d'activités de soutien antistress et la tenue d'un fichier de communication en cas d'urgence
Capacités – court terme	124 500	0	0,1	Rationalisation des systèmes de paiement et des services consultatifs
Formation	218 050	0	0,2	Formation des usagers, exercices annuels et formation du personnel de New York, Copenhague et Genève
	2 201 166	625 856	1,6	
Total	12 389 832	2 780 748	9,6	
Montants déjà approuvés dans le document E/ICEF/2006/AB/L.10				
Interventions médicales				
Vaccins	320 000	0	0,3	
Antiviraux	28 174	0	0,0	
Antibiotiques	25 379	0	0,0	
Antipyrétiques	74	0	0,0	
Fournitures médicales	636 957	0	0,6	
	1 010 583	0	1,0	
Total général	13 400 415	2 780 748	10,6	